Université de la Photographie d'Auteur 2016

Exposition des travaux

(version au 25 novembre 2015)

1. Lieu
2. Dates
3. Chaîne de production d'une exposition
4. Encadrement
5. Plan d'accrochage
6. Vernissage
7. Dispositif de communication
    7.1. Centre Maurice RAVEL
    7.2. Objectif Image
    7.3. Membres de l'UPA et d'Objectif Image
    7.4. Éléments de communication
        7.4.1. Titre de l'exposition
        7.4.2. Visuel de l'exposition
        7.4.3. Texte de présentation
        7.4.4. Affiche
8. Catalogue
9. Cadre juridique

1. Lieu

L'exposition des travaux photographiques de l'*Université de la Photographie d'Auteur* (UPA) 2016, d'Objectif Image Paris, se tiendra au centre d'animation Maurice RAVEL, 6 avenue Maurice RAVEL, 75012 Paris. Il offre un espace d'exposition réparti sur deux étages, en mezzanine, d'environ 80 mètres de cimaises, dotées d'une centaine de suspentes, auxquels viennent s'ajouter 10 panneaux mobiles d'1,5m x 1,5m. L'UPA peut accrocher l'équivalent d'à peu près 150 photos 30x40. Nous y verrons plus clair sur la maquette. L'organisation de l'espace, ouvert en son centre, permet l'organisation d'un vernissage regroupant plusieurs centaines de personnes.

→ Christophe recueillera la jauge de la salle auprès de Jacques MARCILLOUX.

2. Dates

- L'exposition se tiendra du lundi 17 octobre au vendredi 4 novembre 2016.
- Accrochage : L'accrochage aura lieu le samedi 15 octobre à partir de 15h, au dimanche 16 octobre 20h.
- Vernissage : Le vernissage aura lieu le mardi 18 octobre à partir de 19h
- Décrochage : Le décrochage aura lieu le samedi 5 novembre. Il sera achevé à 14h pour l'accrochage de l'exposition suivante

3. Chaîne de production d'une exposition

La préparation - voire le succès - d'une exposition est un enchaînement de travaux artistiques et techniques. Dans ce travail à long terme, chacun pourra s'appuyer sur son binôme, la dynamique du groupe de l'UPA et la logistique d'Objectif Images Paris (découpe des passe-partout, imprimante jet d'encre, papier d'impression, cadres). Chaque membre de l'UPA reste responsable individuellement de son niveau de préparation. L'aboutissement de cette exposition collective implique une confrontation individuelle à la totalité de sa chaîne de production, c'est à dire :

1. Prise de vue
2. Editing
3. Retouche (éventuellement)
4. Définition de l'oeuvre finale par son auteur : choix des photographies, support, format, agencement/installation…
5. Impression
6. Découpage des passe-partout
7. Mise sous cadre
8. Plan d'accrochage individuel et cohérence avec le plan d'affichage collectif
9. Accrochage
10. Vernissage
11. Décrochage
12. Communication individuelle (cartes de visites, dépliants) et collective
13. Numérotation et fixation des prix des oeuvres pour ceux qui souhaitent les commercialiser.
14. Option : Interviews dans la presse à succès et dans les magazines people, après le succès incroyable recueilli par l'exposition.

4. Encadrement

Chacun reste libre - pour peu que cela n'empiète pas déraisonnablement sur l'espace collectif - de présenter ses photographies au format le plus adapté à son oeuvre, le plus cohérent à ce qu'il souhaite présenter. Ces différences éventuelles de taille d'encadrement mettront en valeur la diversité des propositions et briseront la monotonie qui pourraient s'installer pour 100 photographies présentées au même format.

> → En revanche, nous pouvons convenir que tous les cadres seront noirs. Point à discuter lors d'une prochaine séance

Le club dispose de cadres (50x60, me semble-t-il).

→ Se renseigner auprès de Jean-Paul PETIT sur les possibilités et les modalités de prêt de cadres pour cette exposition.

Sinon, compter environ 9 € à 10 € pour un cadre aluminium noir 30x40, à la charge de l'artiste.

5. Plan d'accrochage

Une exposition collective nécessite un plan d'accrochage commun précis qui intègre trois contraintes :

- Les contraintes du lieu,
- Les contraintes de format des séries photographiques,
- Les contraintes de juxtaposition : la proximité de certaines peuvent être malheureuses… tout comme la proximité peut renforcer la résonance de deux séries.

→ Christophe organisera une visite des lieux au cours de laquelle chacun prendra ses repères. Déterminer une date pour la visite de l'espace lors de l'UPA du 21 décembre

Chaque membre de l'UPA disposera ses oeuvres sur la maquette du lieu d'exposition. Cette disposition sera déterminée collectivement et constituera le plan qui fera foi lors de l'accrochage.

→Christophe procédera au relevé technique et construira une maquette de l'espace au 1/10. (1 cm = 10 cm - 10 cm = 1m - 150 cm = 15 m - 1 cadre 30x40 = 1 vignette de 3cm x 4cm)
→ Chaque membre de l'UPA choisira, en concertation, son espace et la façon dont il y disposera ses oeuvres.

6. Vernissage

L'organisation du vernissage est totalement à la charge d'Objectif Images. L'espace Maurice RAVEL peut fournir des tables. Les propositions d'animation sont les bienvenues : musique, projections, studio éphémère...

7. Dispositif de communication

7.1. Centre Maurice RAVEL

L'exposition bénéficie du support des moyens d'information du Centre :

- La brochure 2016 / 2017 du Centre
- Un mailing à ses 2600 adhérents
- Un mailing au milieu associatif répertorié par le Centre
- Des invitations auprès des élus de la Mairie du 12è. Le maire-adjoint chargé de la Culture et du Tourisme du 12e arrondissement de Paris est M.Jean-Luc ROMERO.

7.2. Objectif Image

→ Détailler avec Christian BRION et Jean-Paul PETIT le dispositif de communication autour de l'exposition et de son vernissage :

- Objectif Image national → Parution dans le blog
- Adhérents Objectif Image Paris → Lettre d'information + article sur le site
- La Poste
- Orange
- Mairie du 13è

7.3. Membres de l'UPA et d'Objectif Image

Chaque membre de l'UPA aura tous les éléments visuels pour assurer la communication sur son lieu de travail et envers ses proches : Mails, dépliants, affiches...

7.4. Éléments de communication

7.4.1. Titre de l'exposition

L'UPA définira le titre de son exposition. Ce qui ne sera pas forcément simple puisque nous devrons le définir alors que nos travaux n'auront débuté que depuis un trimestre… C'est la vie.

7.4.2. Visuel de l'exposition

L'UPA définira le visuel de son exposition. Même remarque qu'au-dessus.

→ Chaque membre de l'UPA qui le souhaite pourra transmettre, par mail, à Christophe, une proposition de titre et/ou de visuel pour notre rencontre du lundi 21 décembre. Les propositions seront discutées et le choix définitif sera intégré par ceux qui souhaitent travailler sur l'affiche (voir §. ci-dessous).

7.4.3. Texte de présentation

L'UPA rédigera le texte de présentation de son exposition.

→ Chaque membre qui le souhaite pourra transmettre, par mail, à Christophe, une proposition de texte de présentation de l'exposition pour l'UPA du mercredi 27 janvier.

Le choix du titre, du visuel et du texte de présentation conditionnent l'insertion dans la brochure du centre Maurice RAVEL.

→ Christophe COUET transmettra ces éléments à M. MARCILLOUX, au plus tard le 15 février.

7.4.4. Affiche

L'UPA concevra l'affiche de son exposition. Elle intègrera :

1. Une mise en page pouvant être imprimé au format A3.
2. Le titre de l'exposition.
3. Les dates de l'exposition.
4. La date du vernissage.
5. Le visuel de l'exposition.
6. Les logos des partenaires du Centre Maurice RAVEL : Mairie de Paris - Mairie du 12è, La ligue de l'enseignement (voir théâtre 12).
7. Le logo d'Objectif Image Paris.

Les délais sont moins serrés pour l'affiche dont le projet - sur la base des éléments ci-dessus - peut évoluer jusqu'à la rentrée 2016.

8. Catalogue

Chaque membre de l'UPA qui le désire pourra insérer ses photographies dans le catalogue de l'exposition.
Les principes de construction du catalogue restent à discuter en profondeur.

9. Cadre juridique

L'exposition, la parution dans un catalogue et la vente de vos photographies sont régies par un cadre juridique précis et malheureusement très contraignant. Nous avons commencé à évoquer rapidement ces aspects en toute fin de réunion du 23 novembre, en particulier avec Stéphane. Le niveau d'information étant très disparate entre les différents membres de l'UPA et la demande étant pressante, une juriste ayant travaillé sur le droit à l'image et les droits d'auteur interviendra lors de l'UPA du 15 décembre.